

Avec le soutien du Conseil Général de la Nièvre

2ème Colloque PAYSAGES ET JARDINS Protection, oui... mais après ? Vendredi 4 juin 2010

Eglise romane du Vieux Chaluzay , Route de Trangy
58000 SAINT-ELOI (Nevers-est)

COMMUNIQUE DE PRESSE

La protection des paysages et jardins constitue le début d'un processus souvent vertueux. Oui mais, après leurs mise en protection, la gestion des sites, des espèces et des éléments du paysage n'est pas simple. Si la démarche relève d'un attachement à l'héritage, elle découle des volontés politiques, de l'adhésion des populations et réclame des plans de gestion à long terme..... Sur fond d'année internationale de la biodiversité, nous tenterons, à travers différents témoignages et interventions, de mettre en lumière les enjeux de la protection des paysages et jardins.

Ce colloque s'adresse :

- aux élus locaux,
- aux conservateurs du paysage,
- aux administrations,
- aux professionnels du paysage et aux jardiniers,
- aux botanistes et naturalistes,
- aux architectes urbanistes,
- aux chambres consulaires,
- aux enseignants,
- aux étudiants,
- aux filières du maraîchage,
- aux chercheurs,
- aux dirigeants d'associations de protection du paysage, de la nature et des jardins et à leurs adhérents
- aux amateurs de paysages et de jardins



ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

à caractère socioprofessionnel, culturel et patrimonial, loi 1901

20, rue du Vernet 58000 NEVERS - Tél. 06 10 39 57 26

saint-fiacre58@orange.fr - www.loire-baratte.com

Projet associatif labellisé année Internationale de la Diversité Biologique

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vers la fin des paysages ?

La France est un pays réputé pour la diversité de ses paysages et la beauté de ses jardins. Le tourisme, première industrie française, est lié à ses paysages et son patrimoine. Dans le même temps, l'homme est un redoutable prédateur de paysages. L'étalement urbain¹ a touché des campagnes au point de les rendre méconnaissables : infrastructures routières, remembrement, arrachage des haies, drainage des zones humides... La consommation de surfaces agricoles qui s'est accélérée par une urbanisation effrénée dans les dernières décennies alerte aujourd'hui les pouvoirs publics...

Protéger oui... mais après ?

Qu'il s'agisse de grands paysages, paysages urbains ou péri-urbains, le choix de protection reste encore exceptionnel alors qu'une politique globale des ressources serait souhaitable. La boîte à outils de préservation des paysages² qui offre de multiples solutions ne fonctionnerait-elle pas bien ? Force est de constater que le processus de protection d'un site dure parfois plusieurs années...

La protection des sites, paysages et jardins constitue le début d'un processus souvent vertueux mais ne résout pas tout pour autant. Après leur mise en protection, la gestion des sites, des espèces et des éléments du paysage n'est pas simple. Si la démarche relève d'un attachement à l'héritage, elle découle, là encore, des volontés politiques, de l'adhésion des populations et réclame des plans de gestion à long terme.

Quelques espoirs tout de même...

Les mentalités évoluent cependant et aujourd'hui, face à l'urgence environnementale, cette boîte à outils devrait se trouver renforcée avec les apports du Grenelle II. Limiter la consommation foncière, protéger la biodiversité ordinaire dans les territoires (seule la biodiversité remarquable est actuellement protégée), évaluer le vrai coût environnemental des aménagements, éviter les contre-références (exemple construire des éco-quartiers sur des sols à vocation spécifique telles que les cultures maraîchères) sont les maîtres mots de la reconquête de nos paysages et jardins et de l'espace périurbain trop souvent ramené au rang de « réserves foncières » avec tout ce que cela comporte de négatif.

Reconstruire la ville sur la ville est une piste qui fait son chemin. Densifier le bâtiment sur les grandes surfaces commerciales, intégrer les aires de stationnement et les grandes surfaces en sous-sol, réhabiliter les friches industrielles comptent parmi les solutions d'avenir qui laisseront respirer les lieux d'aménité que sont les paysages et jardins. Ces solutions contribueront à limiter les graves conséquences de l'artificialisation des sols et des conflits d'usage qui génèrent déséquilibres profonds et pertes de repères dans les territoires.

... Et de nouveaux instruments de planification bien complexes

Cette nouvelle donne trouve sa traduction dans une panoplie d'instruments de planification revisitée de fond en comble mais complexe. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) devrait être généralisé (horizon 2017). Cet outil permet aux communes d'un même territoire de mettre en cohérence leurs politiques d'aménagement (grands objectifs, grands équilibres). Il est également fortement question de Plans Locaux d'Urbanisme à l'échelle des intercommunalités. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, chargé d'organiser la trame verte et bleue, ne sera pas opposable aux autres documents d'urbanisme et devrait être traité par la région... Quant au Schéma Régional EnR (éolien, biomasse, hydraulique...), c'est l'Etat lui-même qui à la main sur la maîtrise d'œuvre (en associant tout de même les régions !) Le jeu de la concertation entre les acteurs a de l'avenir ! ...

Saint-Fiacre Loire-Baratte - 6 mai 2010

¹ « L'étalement urbain prend des proportions effarantes » cf Michel Piron, député et conseiller général de Maine et Loire,

² Convention Européenne du Paysage (inspiré de la loi française de 1930 relative à la protection des sites), loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés, dite loi Malraux, loi de 1976 relative à la protection de la nature, loi de 1993, 1ere loi consacrée exclusivement aux paysages, les ZPPAUP, ZNIEFF, Zones Natura 2000, cartes et atlas du paysage, directives habitats, le Plan Local d'Urbanisme (zonage notamment des zones naturelles, des Zones d'Agriculture Protégée)...

BREVE PRESENTATION DES INTERVENANTS ET DE LEURS ORGANISATIONS

SOL PAYSAGE



- « **Le sol, patrimoine du paysage** », Xavier Marié, Ingénieur paysagiste ENITHP, Urbaniste DIUP, Dirigeant fondateur du bureau d'étude Sol Paysage (Yvelines)

Extrait du site : <http://www.solpaysage.fr/>

« Sol Paysage est un Bureau d'étude de projet, d'ingénierie et de conseil. L'environnement est notre domaine d'activité, le paysage notre coeur de métier, le sol et la biodiversité nos spécialités. Nous intervenons principalement pour des opérations d'aménagement à des échelles variées, du grand territoire au jardin.

Nous contribuons également aux approches transversales pour le développement durable : évaluation environnementale, planification urbaine, diagnostic organisationnel, trame verte, agenda 21. Nous effectuons des missions diversifiées : études préalables, assistance maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, assurance qualité, expertise, formation continue. »



Fédération Nationale des associations du patrimoine et des paysages

- **Les outils de protection du paysage**, Alain de la Bretesche, Bâtonnier de l'Ordre des avocats, Secrétaire général de la Fédération Nationale des associations du Patrimoine et des paysages (Hauts-de-Seine)

Extrait du site : <http://www.associations-patrimoine.org/>

« Fondée en 1967 par Henry de Ségogne (1901-1979), alpiniste, haut fonctionnaire (conseil d'État) et pionnier de la protection du paysage et du patrimoine culturel en France, la FNASSEM regroupe les associations loi 1901 qui, sur l'ensemble du territoire français, se consacrent à la sauvegarde et à la valorisation d'un patrimoine bâti ou des paysages qui l'environnent. La FNASSEM participe aux débats nationaux. Elle fait partie de la "Conférence nationale des associations de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager", créée par arrêté le 20 janvier 2005. Ce groupe d'information et de concertation sur le patrimoine, appelé plus couramment "G8 Patrimoine", est présidé par le ministre de la Culture et de la Communication. La FNASSEM représente également ses membres au Conseil National de la Vie Associative (CNVA), instance de consultation placée auprès du Premier ministre. »

- LE GRAND PAYSAGE DU BEC D'ALLIER (Nièvre, Cher) :

- Faune, habitats et espèces protégées du Bec d'Allier, Alain Favrot, Naturaliste, SOBA – Station Ornithologique du Bec d'Allier, Nature 18...

- La démarche de protection du Bec d'Allier : hier et aujourd'hui, Pierre Kaluzny, ancien Président de Loire Vivante, Ingénieur



Station Ornithologique du Bec d'ALLIER

Site : <http://soba.naturenievre.free.fr/>

SOBA Nature Nièvre est une association loi 1901, sans but lucratif animée uniquement par des bénévoles. Son but est triple :

- étudier la faune et la flore de la Nièvre
- transmettre cette connaissance au plus grand nombre
- protéger les milieux naturels

Principales actions :

- suivi et recherche sur les population aviaires
- transmission des connaissances (formation pour la pratique ornithologique et floristique) par stages à public restreint ou sorties grand public
- achat et mise en réserves de terrains à caractères faunistique ou floristique notable

source : <http://www.alterre-bourgogne.fr/les-acteurs-de-lenvironnement-en-bourgogne/fiche-acteur/acteurs/5728.html>

NATURE 18

Extrait du site : <http://www.nature18.org/>

« **Nature 18** est une association départementale d'étude et de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher. Libre de toute appartenance politique et confessionnelle **Nature 18**, fondée en 1970, compte plus de 200 adhérents, elle est gérée par un Conseil d'Administration de 16 bénévoles. Trois salariés y travaillent à plein temps (une coordinatrice, un animateur et une chargée d'études faune/flore/habitats). L'association est affiliée à France Nature Environnement (Fédération Nationale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement) et est adhérente de Nature Centre (Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature en Région Centre). »



CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE

Site internet : <http://www.cg58.fr/>

- Le Bec d'Allier : gestion d'un espace naturel sensible, Stéphane Lebreton, Chef du Service Environnement du Conseil Général de la Nièvre

Le Conseil Général de la Nièvre mène une politique de protection d'espaces naturels sensible par l'acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non... » (cf. document du Conseil Général de la Nièvre)

Ces sites bénéficient d'une gestion spécifique aux espaces naturels. Des animations et des actions de sensibilisation autour de la nature y sont organisées.

Sur une douzaine de sites gérés par le Conseil général de la Nièvre, trois sites sont situés sur la Loire :

- Le Bec d'Allier, point de Jonction, entre l'Allier et la Loire est une zone protégée « Natura 2000 ». Le Conseil Général de la Nièvre en a fait l'acquisition de 57 hectares sur 65 hectares

Lieu important pour la migration des espèces ornithologiques ;

- Le site de Tinte sur la commune de Sougy-sur-Loire. 20 hectares sont propriété communale, domaine public fluvial, propriété privée en cours d'acquisition. Ce site a fait l'objet d'une de nos visites terrain ;

- Les Brocs sur la commune de la Celle-sur-Loire représente 125 ha. Ce site est une propriété communale qui comporte 12 habitats (faune) dont 7 d'intérêt communautaire. Il est ouvert au public depuis avril 2007.



EXPRESSION FRANCOIS MUREZ

<http://www.francois-murez.com/>

- Paysage, homme, art : entretien d'une relation, François Murez, Ingénieur, Peintre, Sculpteur, étude et engagement en faveur du paysage

« Le parcours artistique de François Murez a véritablement commencé aux Beaux-arts de Toulouse avec l'apprentissage du dessin, fin des années 1970, dessins en atelier et dessins pris sur le vif dans les marchés, les squares... A Toulon, il découvre la sculpture dans le cadre d'un travail d'équipe et poursuit l'expérience à Paris dans un atelier d'artiste. Plusieurs expositions à Paris et en province ont illustré son travail.

Depuis les années 1980, il crée dans son propre atelier en région parisienne et à Nevers. Il s'intéresse aux artistes ayant pénétré la vie intérieure des êtres et choses de ce monde. Par leurs enseignements, il tente de comprendre la manière d'appréhender le plaisir esthétique.

Œuvres inspirées de la Nature (montagnes, fleuves, lacs, jardins) et traduites sur différents supports et matériaux ainsi que quelques histoires courtes sur deux amis surprenants.

La Nature, par sa beauté et sa fragilité, inspire François Murez. Son expression se retrouve dans:

- ° La peinture qui transcrit en matières colorées le regard qui parcourt les montagnes, suit les fleuves, atteint les lacs en traversant les jardins
- ° La sculpture qui rend vie à des bois flottés ou abandonnés
- ° Les dessins qui captent l'instant d'une émotion
- ° Les colloques sur la peinture des paysages
- ° les articles sur la technique et sur la composition
- ° les histoires courtes sur deux énergumènes attachants

Dans une société consumériste et cynique, cette œuvre est nourrie du désintéressement de l'Esprit et de la recherche de l'expression de la Beauté.

Même agressée, la Nature possède encore cette beauté et le plasticien, par le regard croisé, transcrit sur un support le résultat de cet échange. Les œuvres de ce site ont pour espoir de communiquer cette sensibilité à la Beauté qui nous entoure et qui se cache pour continuer à exister.

ASSOCIATION MURS A PECHEES MAP

- Les Murs à pêches hier, aujourd'hui et demain ? Pascal Mage, Président de l'Association Murs à Pêches (MAP), Montreuil (Seine-Saint-Denis), Jean Kuypers, Inspecteur général des monuments historiques

extrait du site : <http://mursapeches.wordpress.com/>

« L'association Murs à pêches – MAP – a été fondée en 1994 pour sauver de l'anéantissement l'un des plus beaux lieux de la région parisienne. Ce territoire est ce qui reste d'un réseau de plusieurs centaines de kilomètres de murs de terre et de pierre, édifié pour aider à la production de fruits, dont les pêches.

Ce petit pays ne compte plus que 35 hectares "naturels", mais il est merveilleux. Empli de poésie, de surprises, de nature, à quelques pas des cités populaires, de l'autoroute et de Paris. Bien entendu, il n'a cessé d'être attaqué par les affairistes et les promoteurs. Car d'un point de vue financier, nul doute que les murs à pêches pourraient être une affaire fabuleuse.

Mais le combat continue. Madame Voynet, élue maire de Montreuil, a lancé une consultation pour l'heure discrète sur l'avenir des murs à pêche. Elle prend la forme d'une commission extra-municipale, à laquelle l'association participe. Nous avons des raisons d'être préoccupés, car pour le moment, aucun véritable débat n'a eu lieu. Il va de soi que nous continuons et continuerons de défendre un projet qui préserve l'extraordinaire qualité du quartier des murs à pêches. Si possible, bien entendu avec la nouvelle municipalité... »

PATRIMOINE MARAIS

Association des usagers des Marais de l'Yèvre et de la Voiselle

- Les Marais de Bourges : la gestion d'un espace naturel classé, Michel Melin, Président de Patrimoine Marais (Cher)

Extrait actes de colloque Paysages et jardins de 2008 – résumé de *Damien Roger*

« En plein centre-ville de Bourges, 135 hectares de marais endigués sont cultivés depuis des siècles. Des meuniers, ecclésiastiques et maraîchers aux jardiniers d'aujourd'hui, une même histoire de transformation des marécages en espace de production se déroule. Ce sont près de 1500 parcelles qui composent un paysage unique, classé au titre de site de patrimoine en juillet 2003. »

LES CROQUEURS DE POMMES

Site : <http://www.croqueurs-de-pommes.asso.fr/>



LE GREFFON

- Protection et gestion durable appliquées aux variétés fruitières, Jacques Marchand, Ingénieur, Président du Greffon (Nièvre), Délégué des Croqueurs de Pommes

Les Croqueurs de pommes, association nationale est née en 1978, en Franche-Comté par la volonté de Jean-Louis Choisel. Elle est constituée de bénévoles qui travaillent à l'identification, à la recherche, à la sauvegarde des anciennes variétés fruitières. Cette organisation compte aujourd'hui 6000 adhérents répartis dans 44 sections. L'association « Le Greffon », Nièvre, est intégrée à ce réseau national.

SPPEF



SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE

En conclusion..... Claude Bardinet , Docteur ès lettres, géographe, délégué départemental Nièvre de la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France)

Extrait du site : <http://sppef.free.fr/>

Association fondée en 1901, agréée, reconnue d'utilité publique en 1936

« Faire connaître et défendre nos paysages et notre patrimoine, c'est un combat quotidien que mène la SPPEF contre les multiples menaces dont ils font l'objet : Menaces sur le patrimoine bâti : constructions, démolitions ou transformations illégales ou incongrues. Protection du patrimoine bâti, des abords des Monuments historiques et des perspectives. Non respect des lois.

Menaces également sur le patrimoine paysager : mitage et banalisation des campagnes. Projets d'implantations néfastes d'infrastructures dans des zones sensibles. LA SPPEF ou son délégué local interviennent auprès des autorités compétentes au niveau approprié suivant le contexte, et peuvent aussi soutenir l'action d'un adhérent ou d'une association locale adhérente de la SPPEF. C'est souvent pour s'opposer à des projets qui sont en contradiction avec les lois qui protègent notre patrimoine : Loi sur les Monuments Historiques et leurs abords, Loi sur les Sites, Loi Littoral, ... Dans les cas les plus graves la S.P.P.E.F. peut être amenée à soutenir une action en justice ou la mener elle-même.